RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION D'AUDIT DU MATERIEL DES CUISINES DES ETABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

DÉCISION N° DM-25-089

EN DATE DU 01 AVRIL 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de réaliser les contrôles du matériel des cuisines implantés dans les offices de cuisines des établissements de la petite enfance ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société « Question de Bon Sens » concernant la prestation d'audit du matériel des cuisines des établissements de la petite enfance ;

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de prestation d'audit du matériel des cuisines des établissements de la petite enfance avec la société « *Question de Bon Sens* », pour un montant total de 3 300 € HT, soit 3 960 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Conseillère municipale déléguée à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250401-lmc1H13045H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/04/2025
Date de Publication : 01/04/2025